Comment changer de logement social chez 3F ? Voici la réponse

Je souhaite rester locataire de 3F mais changer d'habitation : que dois-je faire ?

Pour trouver une nouvelle **habitation** au sein du parc **immobilier** de **3F**, vous avez deux solutions.

La première est d'adresser à votre agence 3F une lettre expliquant et motivant votre démarche. Il faudra joindre à votre courrier une demande de **logement social** complétée.

Pour créer votre **demande de logement**, rendez-vous sur le portail public : **www.demande- logement-social.gouv.fr.**

Une autre solution est d'utiliser notre <u>Bourse d'échange de logements en ligne</u>. Pour y accéder, il vous suffit de vous connecter à votre compte <u>Locataire</u>.